

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE SEVRE AUTISE

N°2022B_12_079

DECISION DU BUREAU

L'an deux mille vingt-deux, le deux décembre à 14h30, les membres du Bureau de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise se sont réunis à la **Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise**, sous la présidence de Monsieur BOSSARD Michel.

PRÉSENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon

EXCUSÉS :

- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges

SECRÉTAIRE DE SEANCE :

- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez

OBJET : BUDGET PRINCIPAL : RENOUELEMENT D'UNE LIGNE DE TRESORERIE DE 300 000 EUROS AUPRES DE LA BANQUE POSTALE

Monsieur le Président expose que pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie, la Communauté de Communes dispose auprès de la BANQUE POSTALE d'une ligne de trésorerie de 300 000€.

Cette ligne de trésorerie arrivant à échéance, Monsieur le Président propose de la renouveler pour une nouvelle durée d'1 an.

Après avoir pris connaissance de l'offre de financement et de la proposition de contrat de la Banque Postale, et après en avoir délibéré, le Bureau décide à l'unanimité :

- De demander à la Banque Postale le renouvellement d'une ligne de trésorerie par tirages, aux caractéristiques suivantes :

Montant maximum :	300 000 EUR
Durée maximum :	364 jours
Taux d'intérêt :	Taux variable €STR (Euro Short-Term Rate : taux en euro à court terme)+ marge de 0.870 % l'an
Base de calcul :	Exact/360 jours
Modalités de remboursement :	Païement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date d'effet du contrat :	Trois semaine après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 30 décembre 2022
Date d'échéance du contrat :	Le 12 décembre 2023
Garantie :	Néant

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le 10/12/2022 SLO

ID : 085-248500563-20221202-2022B_12_079-DE

- Commission d'engagement : 300.00 EUR, soit 0.10% du montant maximum, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
- Commission de non utilisation : 0.00% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8^{ème} jour ouvré du trimestre suivant
- Modalités d'utilisation : Le taux de tirage correspond au montant tiré quotidiennement exprimé en pourcentage du montant maximum.
Elle est payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8^{ème} jour ouvré du trimestre suivant.
Tirages/Versements
Procédure de Crédit d'Office privilégiée
Montant minimum 10 000 EUR pour les tirages
- D'autoriser Monsieur le Président, représentant légal à l'emprunteur, à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus et à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 2 décembre 2022

Le Président,

Michel BOSSARD



La secrétaire de séance,

Adeline POUPLIN